



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue à la mairie le 2 juin 2014 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Michel Harrisson      Monsieur Guy Pelletier      Madame Diane Thibault  
Monsieur Jean-Guy Périard      Madame Valérie Pelletier

Absence motivée : Monsieur Bernard Riopel

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente l'agente administrative, Madame Danielle Prévost.

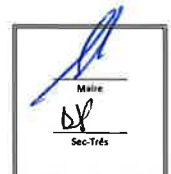
## ORDRE DU JOUR

### 1. CONSEIL MUNICIPAL

- 1.1 Ouverture de l'assemblée;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014;
- 1.4 Adhésion – Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation;
- 1.5 Questions du public.

### 2. ADMINISTRATION

- 2.1 Congrès 2014 - Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
- 2.2 Questions du public.



### **3. FINANCES**

- 3.1 Adoption des comptes à payer;
- 3.2 Questions du public.

### **4. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 4.1 Rapport de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement;
- 4.2 Adoption du règlement n° 08-2014 constituant le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE);
- 4.3 Recommandation du comité consultatif de l'urbanisme et de l'environnement (CCUE) – Bateau de style Wakeboard;
- 4.4 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif de l'urbanisme et de l'environnement (CCUE);
- 4.5 Questions du public.

### **5. TRAVAUX PUBLICS**

- 5.1 Rapport du directeur des travaux publics;
- 5.2 Rechargement de gravier sur le chemin Turpin;
- 5.3 Travaux de réfection sur des sections du chemin de la Baie-de-l'Ours;
- 5.4 Travaux d'asphaltage pour des réparations de chemins asphaltés endommagés;
- 5.5 Travaux de réparation du réseau routier municipal;
- 5.6 Questions du public.



## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 6.1 Rapport du directeur de la sécurité publique;
- 6.2 **Avis de motion** – Adoption du règlement n° 09-2014 concernant les animaux de compagnie sur le territoire de la municipalité de Montpellier;
- 6.3 Achat d'une embarcation 12 pieds de type «Jon boat» et d'un moteur Mercury 6 hp avec réservoir intégré;
- 6.4 Remise de diplôme – Pompier I et Auto sauvetage
- 6.5 Séance d'information publique – Numérotage des immeubles
- 6.6 Questions du public.

## **7. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 7.1 Demande du local et de la salle de la mairie – Cercle des Fermières;
- 7.2 Nomination du comité pour le parc intergénérationnel (CPI);
- 7.3 Vernissage - Exposition d'artistes du milieu;
- 7.4 Questions du public.

## **8. AFFAIRES NOUVELLES**

- 8.1 Demande aux compagnies de téléphonie cellulaire d'améliorer la couverture sur le territoire de Montpellier;
- 8.2 Appui à la municipalité de Plaisance – Fermeture d'un pont par le ministère des Transports du Québec (MTQ);
- 8.3 Démolition de la billetterie et de la loge sur le terrain des loisirs;
- 8.4 Questions du public.

## **9. DIVERS**

- 9.1 Les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre de remerciement concernant le traitement d'une plainte concernant les chiens ;
- 9.2 Lettre demande de budget pour l'*Équipe de baseball* (7 à 16 ans) pour les jeunes de Montpellier;
- 9.3 Villa des Monts;
- 9.4 Questions du public.

## **10. CORRESPONDANCE**

- 10.1 Demande d'appui pour un permis de boisson – Sur les traces du Méchoui;
- 10.2 Formation du club d'horticulture à défaut du comité de citoyens pour l'embellissement des aires publiques;
- 10.3 Demande de gratuité de la salle de la Mairie – Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier;
- 10.4 Questions du public.

## **11 QUESTIONS DU PUBLIC**

## **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

## **1. CONSEIL MUNICIPAL**

### **1.1 Ouverture de l'assemblée**

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

### **1.2 Adoption de l'ordre du jour**

**2014-06-111**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé avec les modifications suivantes :

- a) 4.2 Cet item est reporté;
- b) 4.3 Bateau de style Wakeboard;
- c) 6.5 Séance d'information publique;
- d) 7.2 Cet item est reporté;
- e) 9.3 Villa des Monts.

Il est également résolu que le point « divers » reste ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

### **1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014**

**2014-06-112**

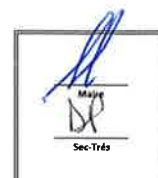
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal du 5 mai 2014 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.



## **1.4 Adhésion – Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation**

**2014-06-113**

Il est proposé par Monsieur Michel Harrisson

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise, Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à inscrire la municipalité de Montpellier comme membre de la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation pour un montant de 180 \$ plus les taxes applicables.

ET QUE le montant soit prélevé au poste budgétaire 02 11000 494 «cotisation & abonnement».

Adoptée à l'unanimité.

## **1.5 Questions du public.**

## **2. ADMINISTRATION**

### **2.1 Congrès 2014 - Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)**

**2014-06-114**

Il est proposé par Monsieur Michel Harrisson

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Madame Manon Lanthier directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim et Madame Danielle Prévost agente administrative à participer au congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra à Québec du 11 au 13 juin 2014.

ET QUE les frais d'inscription au montant de 998 \$ plus les taxes applicables soient prélevés au poste budgétaire 02 13000 454 «formation et perfectionnement» ainsi que les frais de transports et d'hébergements soient remboursés au poste budgétaire 02 13000 310 «frais de déplacement».

Adoptée à l'unanimité.

### **2.2 Questions du public.**



### 3. FINANCES

#### 3.1 Adoption des comptes à payer

2014-06-115

Il est proposé par Madame Diane Thibault

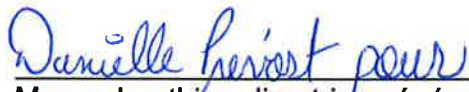
ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2014-06.01 et que le maire, Monsieur Stéphane Séguin et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Madame Manon Lanthier soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 26 avril au 24 mai 2014, totalisant 38 686,31 \$
- Transactions bancaires pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 mai 2014, totalisant 56 026.20 \$

ET QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste soient par la même occasion approuvées.

#### CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Madame Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.

  
\_\_\_\_\_  
Manon Lanthier, directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim

Adoptée à l'unanimité.

#### 3.2 Questions du public.

#### **4. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

##### **4.1 Rapport de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de mai 2014.

##### **4.2 Adoption du règlement n° 08-2014 constituant le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE)**

Cet item a été reporté à la prochaine séance régulière du conseil.

##### **4.3 Recommandation du comité consultatif de l'urbanisme et de l'environnement (CCUE) – Bateau de style Wakeboard**

Les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement.

##### **4.4 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif de l'urbanisme et de l'environnement (CCUE)**

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion du CCUE tenue le 12 mai 2014.

##### **4.5 Questions du public.**

#### **5. TRAVAUX PUBLICS**

##### **5.1 Rapport du directeur des travaux publics**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur des travaux publics pour le mois de mai 2014.

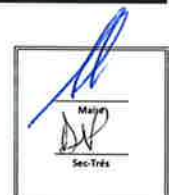
##### **5.2 Rechargement de gravier sur le chemin Turpin**

**2014-06-116**

CONSIDÉRANT les travaux reliés au programme de subvention sur la taxe d'accise pour des travaux dans le rang 7, le chemin Turpin, la conduite de la station de pompage et la réfection des ponceaux de la rue Florimont;

CONSIDÉRANT un solde d'environ 4 200 \$ de ladite subvention sur la taxe d'accise;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer le rechargement en gravier d'une section du chemin Turpin;





EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le directeur des travaux publics à faire effectuer les travaux de rechargement en gravier 0-3/4 bleu # 2 d'une section du chemin Turpin (section habitée) pour un montant n'excédant pas 4 200 \$; les taxes applicables en sus.

ET QUE ce montant soit prélevé au poste budgétaire 03 01011 «taxe d'accise 2010-2013».

Adoptée à l'unanimité.

### 5.3 Travaux de réfection sur des sections du chemin de la Baie-de-l'Ours

2014-06-117

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la réparation du chemin de la Baie-de-l'Ours afin d'améliorer la sécurité des usagers circulant sur celui-ci suite à la détérioration causée en grande partie par la circulation des transports forestiers;

CONSIDÉRANT l'octroi d'une subvention de 60 000 \$ par Monsieur Sylvain Gaudreault du ministère des Transports du Québec en date du 4 octobre dernier qui sera étalée sur trois (3) années budgétaires;

CONSIDÉRANT l'objectif des travaux de réfections du chemin de la Baie-de-l'Ours étant d'effectuer les interventions aux endroits problématiques tels que:

- ♦ remplacer ou refaire six (6) ponceaux transversaux;
- ♦ faire l'excavation de fossés à plusieurs endroits pour améliorer le drainage;
- ♦ refaire l'asphalte de la chaussée sur des sections du chemin;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le directeur des travaux publics à effectuer les travaux de réfections du chemin de la Baie-de-l'Ours pour un montant de 60 000 \$ incluant les taxes applicables.

ET QUE le montant octroyé pour lesdits travaux est de 60 000 \$ incluant les taxes applicables et en provenance de la subvention accordée par Monsieur Sylvain Gaudreault du ministère des Transports le 4 octobre 2013, étalée sur trois années budgétaires. Dossier no 00019890-1- 80090 (07)- 2013-03-14-3.



Adoptée à l'unanimité.

#### **5.4 Travaux d'asphaltage pour des réparations de chemins asphaltés endommagés**

**2014-06-118**

CONSIDÉRANT la détérioration de la chaussée de certains chemins asphaltés du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT la nécessité d'entretenir ledit réseau afin de ralentir la dégradation de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le directeur des travaux publics à faire effectuer les réparations d'asphalte sur son réseau routier, par l'entrepreneur Asphalte Raymond, selon les dommages constatés et identifiés selon la gravité de la détérioration de la chaussée. Le montant maximal octroyé pour les réparations d'asphalte sera de 20 000 \$, incluant les taxes.

ET QUE ce montant soit prélevé au poste budgétaire 02 32000 625 «achat d'asphalte».

Adoptée à l'unanimité.

#### **5.5 Travaux de réparation du réseau routier municipal**

**2014-06-119**

CONSIDÉRANT la détérioration de certains chemins;

CONSIDÉRANT la nécessité d'entretenir ledit réseau afin de ralentir la dégradation de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le directeur des travaux publics à faire les travaux de réparations sur son réseau routier selon les dommages constatés et identifiés selon la gravité de la détérioration de la chaussée sur la liste sommaire des travaux annexés à la présente pour un montant de 16 400 \$, taxes applicables en sus.



ET QUE ce montant soit réparti comme suit : 8 400 \$ au poste budgétaire 02 32000 521 «entretien des chemins et trottoirs» et 8 000 \$ 02 32000 621 «achat de pierre et gravier».

Adoptée à l'unanimité.

## **5.6 Questions du public.**

# **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **6.1 Rapport du directeur de la sécurité publique**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur de la sécurité publique pour le mois de mai 2014.

## **6.2 Avis de motion – Adoption du règlement n° 09-2014 concernant les animaux de compagnie sur le territoire de la municipalité de Montpellier**

Monsieur le conseiller, Guy Pelletier, donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une séance subséquente de ce Conseil, le règlement n° 09-2014 régissant les animaux de compagnie sur le territoire de la municipalité de Montpellier.

---

**Le Conseiller**

## **6.3 Achat d'une embarcation 12 pieds de type «Jon boat» et d'un moteur Mercury 6 hp avec réservoir intégré**

**2014-06-120**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité à plusieurs plans d'eau sur son territoire;

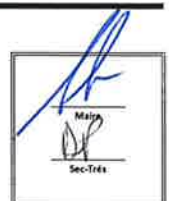
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas dotée d'un tel équipement;

CONSIDÉRANT QUE l'embarcation servira au département de l'urbanisme et de l'environnement pour inspections, diagnoses et interventions ainsi qu'à la sécurité publique pour sauvetages, interventions et évacuations lors de catastrophe naturelle;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs soumissions ont été demandées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Guy Pelletier



ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'achat d'une embarcation 12 pieds de type «Jon boat» et d'un moteur Mercury 6 hp avec réservoir intégré chez équipements Poirier pour un montant de 2 500 \$ plus les taxes applicables ainsi que les équipements nécessaires à la navigation.

ET QUE ce montant soit prélevé au poste budgétaire 03 013 01 «achat embarcation et moteur».

ET QUE Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soit autorisée à faire les transferts budgétaires suivants :

- ♦ 2 000 \$ du poste 02 22000 454 «formation et perfectionnement» au poste 03 01301 «achat embarcation et moteur» 2 500 \$
- ♦ 500 \$ du poste 02 61000 650 «équipements» au poste 03 01301 «achat embarcation et moteur» 500 \$

Adoptée à l'unanimité.

#### **6.4 Remise de diplôme – Pompier I et Autosauvetage**

Madame Audrey Allard, Monsieur Eric Laflamme St-Jean et Monsieur Jonathan Lalonde ont reçu leurs diplômes lors de la séance du conseil.

#### **6.5 Séance d'information publique – Règlement de numérotage des immeubles**

Date et endroit à déterminer

#### **6.6 Questions du public.**

### **7. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

#### **7.1 Demande du local et de la salle de la Mairie – Cercle des Fermières**

**2014-06-121**

CONSIDÉRANT la demande en date du 24 avril 2014 du Cercle des Fermières d'utiliser le local pour ses activités et la salle de la mairie pour la tenue des réunions mensuelles et la poursuite de leurs activités les petits lundis pour l'année prochaine, soit de septembre 2014 à juin 2015;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier



ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le Cercle des Fermières à utiliser le local et la salle de la mairie pour ses activités 2014-2015.

Adoptée à l'unanimité.

## **7.2 Nomination du comité pour le parc intergénérationnel (CPI)**

Cet item a été reporté à la prochaine séance du conseil.

## **7.3 Vernissage - Exposition d'artistes du milieu**

**2014-06-122**

CONSIDÉRANT QUE le mandat du Comité consultatif de la Culture et du Patrimoine (CCCP) vise à mieux faire connaître la culture et le patrimoine local et que les arts sont inclus dans cette définition;

CONSIDÉRANT QUE la salle de la mairie a été aménagée pour servir de salle d'exposition;

CONSIDÉRANT QU'UNE exposition d'art participerait à la promotion et au rayonnement de la Municipalité dans la région;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise et mandate le Comité consultatif de la Culture et du Patrimoine (CCCP) pour l'organisation d'une exposition artistique visant à faire connaître et rayonner nos arts et culture.

QUE la salle de la mairie serve de salle d'exposition pour cet événement.

ET QUE ce conseil accepte de verser un montant de 300 \$ pour défrayer les coûts du vernissage d'une éventuelle exposition d'artistes du milieu.

ET QUE ce montant soit prélevé au poste budgétaire 02 13000 610 «aliments».

Adoptée à l'unanimité.

## **7.4 Questions du public.**



## 8. AFFAIRES NOUVELLES

### 8.1 **Demande aux compagnies de téléphonie cellulaire d'améliorer la couverture sur le territoire de Montpellier**

Le maire informe les citoyens qu'une demande sera proposée par résolution à une prochaine séance du conseil pour renforcer le réseau cellulaire.

### 8.2 **Appui à la municipalité de Plaisance – Fermeture d'un pont par le ministère des Transports du Québec (MTQ)**

**2014-06-123**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 05-116-14, adoptée par la municipalité de Plaisance lors de sa séance du Conseil tenue le 5 mai dernier, relative à la réfection du pont situé sur la route 148 dans la Municipalité en 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec prévoit que les travaux seront échelonnés sur une période de dix-huit (18) mois et qu'ils occasionneront la fermeture complète du pont;

CONSIDÉRANT la fermeture dudit pont à toute circulation engendrera des conséquences négatives pour l'ensemble des commerçants et des résidents de la Municipalité et de la route 148;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Plaisance demande au MTQ de trouver une solution de rechange afin de procéder à la réfection dudit pont, en permettant la circulation des automobiles et des véhicules d'urgence;

CONSIDÉRANT les effets négatifs d'une telle décision sur la région;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014-05-091, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau tenue le 21 mai 2014, relative à la dénonciation dudit projet de réfection;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLUT QUE les membres du Conseil de la municipalité de Montpellier dénoncent le projet de la réfection du pont situé sur la route 148, et plus particulièrement, dans la municipalité de Plaisance tel que proposé par la direction territoriale de l'Outaouais, considérant l'impact sur le développement du territoire ainsi qu'au niveau de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens du territoire de la MRC.



ET QU'UNE copie de la présente résolution soit acheminée au MTQ pour considération.

Adoptée à l'unanimité.

### **8.3 Démolition de la billetterie et de la loge sur le terrain des loisirs**

**2014-06-124**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé si des organismes étaient intéressés à récupérer les bâtiments de la billetterie et de la loge sur le terrain des loisirs pour leur usage personnel;

CONSIDÉRANT que personne n'a fait part de son intérêt pour récupérer lesdits bâtiments;

CONSIDÉRANT la nécessité de démolir les bâtiments qui se sont détériorés au cours des années et qu'ils ne sont plus sécuritaires;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour notre service d'incendie d'instaurer une pratique de feu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Michel Harrison

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le service d'incendie à brûler les bâtiments lors d'une pratique de nos pompiers.

Adoptée à l'unanimité.

### **8.4 Questions du public.**

## **9. DIVERS**

**9.1 Les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre de remerciement concernant le traitement d'une plainte concernant les chiens ;**

**9.2 Lettre demande de budget pour l'Équipe de baseball (7 à 16 ans) pour les jeunes de Montpellier**

Ce dossier a été remis à l'Association des loisirs de Montpellier.



### **9.3 Villa des Monts**

Suite à une rencontre avec le conseil d'administration de la Villa des Monts, le conseil a décidé de tenir une séance d'information publique dans ce dossier.

### **9.4 Questions du public.**

## **10. CORRESPONDANCE**

### **10.1 Demande d'appui pour un permis de boisson – Sur les traces du Méchoui**

**2014-06-125**

CONSIDÉRANT la demande d'appui pour obtenir un permis de boisson pour le party annuel « Sur les traces du Méchoui » les 25, 26, 27 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE la municipalité ne s'oppose pas à la demande de permis de boisson de Monsieur Daniel Dupuis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Adoptée à l'unanimité.

### **10.2 Formation du club d'horticulture à défaut du comité de citoyens pour l'embellissement des aires publiques**

**2014-06-126**

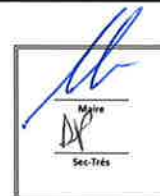
CONSIDÉRANT la fierté des bénévoles pour ce projet;

CONSIDÉRANT QU'UNE invitation a été lancée aux amateurs de jardinage, d'horticulture et d'écologie;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour l'embellissement des aires publiques de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard





ET RÉSOLU QUE ce conseil appui et collabore au projet pour l'embellissement des aires publiques.

Adoptée à l'unanimité.

**10.3 Demande de gratuité de la salle de la mairie – Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier**

**2014-06-127**

CONSIDÉRANT la demande de l'Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier en date du 30 avril 2014 pour la gratuité de la salle de la mairie le samedi 28 juin 2014 de 9 h à 13 h afin de tenir leur assemblée générale annuelle;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte d'accorder la gratuité de la salle de la mairie à l'Union des propriétaires et citoyens du lac Vert de Montpellier le samedi 28 juin 2011 de 9 h à 13 h.

Adoptée à l'unanimité.

**10.4 Questions du public.**

**11. QUESTIONS DU PUBLIC**

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2014-06-128**

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 9 h 07.

Adoptée à l'unanimité.

  
Stéphane Séguin, maire

  
Danielle Prévost  
Agente administrative

**Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.**

